

PERMIS BE

OBJECTIFS

Permet de conduire des véhicules : - le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg et inférieur à 3500 kg - et que la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure à 4250 kg.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 18 ans
- Etre titulaire du Permis B
- Avoir passé un contrôle médicale devant un médecin agréé par le préfet

Nota : Il faut passer l'Epreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 4 stagiaires par véhicule

PROGRAMME formation au permis BE

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Au travers de la formation, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire), mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite appropriés.

Enseignement théorique (code)

- ✓ Il faut passer l'Épreuve Théorique Générale si le dernier permis obtenu date de plus de cinq ans.
- ✓ Présentation du code de la route : la signalisation routière et les règles de circulation
- ✓ Contrôle des connaissances avec support audiovisuel.
- ✓ Présentation à l'examen théorique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases:

- la première : hors circulation
- la seconde : en circulation

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert (l'inspecteur du permis de conduire).

La validation de l'épreuve hors circulation (plateau) est nécessaire pour passer l'épreuve en circulation.

L'épreuve hors circulation du permis remorque (plateau)

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'épreuve en circulation du permis remorque

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié, où vous devez notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

SANCTION VISEE

Permis de conduire de la catégorie BE

DURÉE DE LA FORMATION

- 10 heures (socle minimal) et code en illimité (si nécessaire)
- Dans les locaux du centre de formation et sur la piste privée « groupe lourds » de celui-ci.
- Pour une durée de 10 heures, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h